

Attestation d'éligibilité de l'AUREA à la réglementation RE2020

Nous, **Société RESISTEX SA**
11, quai de la Banquière
Saint-André de la Roche
06730
FRANCE

Déclarons que l'AUREA est conforme aux exigences de la réglementation RE2020.

Répond aux exigences de la RE2020

Le brasseur d'air AUREA a été développé spécifiquement pour améliorer le confort d'été et réduire la consommation d'énergie non renouvelable, conformément aux exigences de la RE2020, en vigueur pour toutes les constructions neuves à partir de janvier 2026.

Réduction des degrés-heures (DH)

La RE2020 évalue le confort d'été par un indicateur appelé degrés-heures (DH), qui mesure l'écart entre la température intérieure simulée et une température de référence (27°C jour / 26°C nuit).

L'efficacité de l'AUREA repose sur son important volume d'air brassé (jusqu'à 11129 m³/h), qui génère une sensation de rafraîchissement notable sans refroidir l'air, mais en améliorant les échanges thermiques dans la pièce.

Exemple : Dans une pièce de 100 m² équipée de 4 brasseurs AUREA, la réduction des DH peut atteindre jusqu'à -30 %, ce qui permet :

- De rendre conforme un projet initialement non conforme (>1250 DH)
- D'optimiser le confort sans recours à la climatisation
- D'éviter les pénalités sur le Cep,nr

Réduction du Cep,nr

Lorsque les DH dépassent les seuils de confort, la RE2020 pénalise automatiquement le Cep,nr (consommation d'énergie primaire non renouvelable).

Grâce à la ventilation performante de l'AUREA :

- Les besoins en climatisation sont réduits
- Le Cep,nr diminue proportionnellement
- Le projet retrouve une conformité réglementaire énergétique

Zones d'efficacité maximale

- Zone H3 (façade méditerranéenne)
- Zone H2D (arrière-pays méditerranéen)